

Déclaration de la CME sur le thème du genre et de l'éducation : SMA 2011 et au-delà

2011 marque le 100^e anniversaire de la Journée internationale de la femme, un jalon dans la lutte pour les droits des femmes dans le monde. La Campagne mondiale pour l'éducation (CME) est fière d'appartenir au mouvement social de défense de l'égalité des sexes et de soutenir l'émancipation et la responsabilisation des femmes. Nous sommes convaincus que l'éducation est la clé qui permettra de surmonter l'inégalité entre les sexes et de transformer les sociétés. En conséquence, la Semaine mondiale d'action pour l'Education pour tous (EPT) 2011 de la CME lance un appel vibrant à la mise en place urgente de mesures politiques pour atteindre une réelle égalité des genres dans et par l'éducation publique :

« C'est un droit, nous y avons droit ! »

Depuis 50 ans, plusieurs traités internationaux ont fixé les obligations des Etats et adopté des engagements politiques destinés à éliminer l'inégalité entre les sexes dans l'éducation, y compris toutes les formes de stéréotypes et de discrimination de genre qui ont des répercussions majeures sur la vie dans les écoles, et surtout dans la société. Les deux instruments légaux internationaux les plus importants sont la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC) de 1988 ratifiée par tous les pays du monde sauf deux, et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) de 1979 ratifiée par 114 nations. Ces traités contraignent leurs signataires à progresser graduellement vers la satisfaction du droit à l'éducation et l'égalité des genres dans l'éducation et par l'éducation. CEDAW affirme clairement que la réalisation de ces droits nécessite une profonde transformation des relations sociales et de pouvoir entre les hommes et les femmes, en affirmant que : **« les Etats membres adopteront les mesures nécessaires pour changer le comportement socioculturel des hommes et des femmes de façon à éliminer la discrimination et la vision hiérarchique entre les hommes et les femmes (supériorité masculine) ainsi que les stéréotypes liés au genre. »** La Déclaration de Pékin émise à l'issue de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes en 1995 replaçait également l'égalité des droits à l'éducation dans le cadre plus large de la satisfaction des droits des femmes. Plus récemment, les défenseurs de l'éducation ont organisé des campagnes et des actions de lobbying en faveur des objectifs d'Education pour tous (EPT) et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) fixés en l'an 2000. Même s'ils n'ont pas force contraignante, ces traités sont importants dans la mesure où ils sont la preuve d'un engagement politique commun des Etats à améliorer les services d'éducation, avec des mesures spécifiques sur le genre.

Depuis quelques années, l'objectif défini dans le cadre des OMD d'atteindre la *parité* des sexes au niveau des effectifs scolaires a reçu un soutien significatif de la communauté internationale. Cela a eu pour effet d'engendrer une dangereuse satisfaction à l'égard des progrès apparents constatés depuis 10 ans, puisque la proportion de filles par rapport à la totalité des enfants de primaire a diminué de 60 à 53 % pendant cette période. Ces avancées bienvenues sont cependant loin de décrire l'ensemble du paysage. Nous savons que les filles risquent davantage de décrocher avant d'avoir achevé le cycle primaire complet, expérimentent des situations beaucoup plus difficiles à l'école et que leurs possibilités de passer de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur sont très insuffisantes. Les stéréotypes de genre sont toujours de mise dans les établissements scolaires, tout comme l'inégalité des relations de pouvoir, perpétuant les inégalités entre les sexes au sein du système éducatif et de la société dans son ensemble. On ne s'étonne guère alors d'apprendre que près de deux tiers des personnes illettrées dans le monde sont des femmes. La CME reste fermement engagée à défendre la

vision plus large de l'EPT, qui vise à l'égalité des sexes dans l'éducation, et exige une profonde réorientation des politiques éducatives pour garantir l'égalité des expériences vécues par les deux sexes. **Pour redresser cette injustice, il faut un effort conscient et délibéré, impulsé par les gouvernements et répercuté à tous les niveaux de l'éducation.** Le rôle de la CME en sa qualité de coalition de tête du plaidoyer pour l'éducation est clair : exiger des Etats qu'ils remplissent leurs obligations aux termes de la loi internationale et qu'ils honorent leurs engagements politiques.

Dans un prochain rapport sur l'éducation des filles, la CME examinera la réalité derrière la rhétorique des progrès de l'accès des filles à l'école, en révélant comment et pourquoi le droit des filles à une éducation complète et autonomisante est bafoué tout au long du cycle scolaire. Le rapport s'appuiera sur le « Cadre des 4A » pour analyser les effets et les causes sous-jacentes de cette violation de droit, et démontrera que les filles rencontrent de grandes difficultés – liées à leur sexe – avant de pouvoir profiter d'une éducation qui soit à la fois A leur disposition, Accessible, Acceptable et Adaptable à leurs besoins et leurs spécificités.

La liste des obstacles à la satisfaction du droit à l'éducation des femmes et des filles est longue :

- Les pratiques consistant à exiger des frais de scolarité officiels ou à faire payer les uniformes, les livres, l'internat, etc. restent omniprésentes. Les familles pauvres n'ont pas les moyens de scolariser tous leurs enfants, et les filles sont souvent perdantes.
- La pauvreté des foyers engendre aussi le travail des enfants ; les filles ne vont pas à l'école pour contribuer aux revenus de la maisonnée ou s'acquitter des tâches domestiques.
- Dans certaines régions du monde, les mariages précoces restent d'actualité, et se traduisent par l'arrêt des études des filles. De plus, beaucoup de pays, les filles sont expulsées de l'école si elles tombent enceintes, parfois sans aucune possibilité d'y revenir après la naissance de leur enfant.
- Les filles sont plus vulnérables que les garçons aux violences physiques et sexuelles à l'école et sur le trajet. Cette violation scandaleuse des droits engendre une hausse des décrochages, surtout quand l'école est loin de la maison. Il arrive que les filles arrêtent l'école ou obtiennent de mauvais résultats en raison d'expériences négatives associées à la scolarité. Tous ces éléments s'intensifient encore dans les situations de conflit violent, où les établissements scolaires sont particulièrement menacés et où des groupes armés n'hésitent pas à faire subir aux filles des violences sexuelles, à exercer des intimidations ou à les recruter comme soldates ou esclaves domestiques ou sexuelles.
- Un autre point important concerne la discrimination sociale et culturelle qui s'exerce dans les écoles dès le plus jeune âge, par le biais de stéréotypes de genre qui se manifestent sous diverses formes : par un comportement différent de l'enseignant à l'égard des filles et des garçons ; dans le programme scolaire et les matériels pédagogiques, les structures de pouvoir au sein des écoles, les relations entre camarades ; par l'occupation différente du temps et de l'espace (les garçons exigent plus de temps et d'espace) ; par des différences dans les attentes quant à l'avenir des garçons et des filles.

- Le rôle des enseignants est complexe. Il est clair que l'augmentation du nombre d'enseignantes peut contribuer à un meilleur sentiment de sécurité pour les filles dans un contexte de violence à l'école, et constituer une source d'inspiration pour des filles issues de cultures où le rôle de la femme se limite à la sphère domestique ; mais la prédominance des femmes dans le corps enseignant témoigne aussi de la sous-évaluation et la dégradation de la profession. C'est particulièrement le cas dans l'éducation de la petite enfance, qui reste malheureusement le cycle le plus négligé.
- La discrimination de genre s'accompagne souvent d'autres discriminations, pour aboutir à une situation de discriminations multiples (la discrimination de genre est souvent aggravée par la discrimination de revenu et la discrimination raciale, entre autres). Le fait de ne pas vouloir reconnaître l'existence de ces discriminations ne fait que les aggraver et les perpétuer. Cela apparaît clairement, par exemple, lorsque l'on analyse l'alphabétisation des adultes et que l'on constate que la majorité des personnes illettrées sont des femmes et des filles pauvres, des indigènes ou des habitants des régions rurales.

Une autre vision, préférée par la CME, envisage les écoles comme des espaces et des lieux de « rééducation des relations de genre », capables de faire évoluer les relations hommes-femmes et garçons-filles, de déconstruire les stéréotypes et de repositionner la masculinité pour la rendre plus sensible et plus responsable. L'éducation y est considérée comme un outil clé pour corriger les inégalités de genre dans l'ensemble de la société, et une occasion de surmonter les normes sociales et culturelles discriminant les filles et les femmes. Le rapport que publiera prochainement la CME détaillera les changements majeurs à appliquer au discours global sur le genre et l'éducation ; il examinera la nécessité de fixer des objectifs mondiaux plus stratégiques, et recommandera des changements précis de politiques, de processus et de pratiques à mettre en œuvre par les gouvernements nationaux et les grands acteurs internationaux pour garantir une véritable égalité des sexes dans l'éducation.

Si la CME se préoccupe avant tout de l'égalité des droits dans et par l'éducation pour les femmes et les hommes, les garçons et les filles, elle est également très consciente de l'indivisibilité des droits humains qui sont tous interconnectés. Cela signifie que la victoire contre la discrimination et les inégalités de genre alimente et favorise la satisfaction de quantité d'autres droits humains.

Le droit à l'éducation renforce la conscience et la pensée critique, et donne aux femmes les moyens d'exiger la satisfaction de tous leurs autres droits humains et de prendre leurs décisions de façon informée. Il s'agit tout autant de leurs capacités à exiger de l'Etat qu'il assure leur droit à la santé et une vie saine, et qu'il mette en place des cadres légaux et politiques sur l'emploi qui respectent le principe d'équité entre les sexes, ainsi que des politiques garantissant la satisfaction de tous leurs autres droits humains. Cela se traduit aussi par une meilleure prise de conscience, et par la connaissance des mécanismes législatifs et judiciaires qui protègent les droits des femmes, y compris de l'exploitation et la violence domestique. Enfin, cela favorise la participation des femmes à la démocratie de leur pays et leur accès aux sphères de décision et aux structures officielles du pouvoir.

La Campagne mondiale pour l'éducation considère qu'il est urgent et indispensable de reconnaître pleinement la place prévalente de la discrimination et des inégalités de genre dans le monde actuel. Reconnaître le problème, son ampleur, ses causes et ses conséquences est indispensable pour le surmonter. La Campagne mondiale pour l'éducation estime aussi que l'école constitue un lieu

privilegié pour diffuser une éducation basée sur les droits humains, qui favorise l'élimination de toutes les formes de discrimination dans le système éducatif et dans la société en général.

La Semaine mondiale d'action de cette année mobilisera les membres de la CME dans plus de 100 pays à travers le monde pour, ensemble, appeler les politiciens à mettre en œuvre l'égalité des genres dans l'éducation. Dans les écoles, des discussions se dérouleront autour des histoires édifiantes racontant comment l'éducation a transformé la vie de certaines femmes, et les enfants, garçons et filles, pourront exprimer leurs points de vue sur le problème de la discrimination entre les sexes. Nous présenterons nos revendications sous forme de manifestes ou de pétitions aux parlementaires, aux ministres et aux chefs d'Etat. Nos coalitions vont s'unir à des groupes nationaux de femmes et s'assurer le soutien de femmes de premier plan pour amplifier notre voix. Des messages sur la valeur de l'éducation pour tous et les mesures à mettre en place pour atteindre l'égalité des sexes seront diffusés à la radio, la télévision et dans la presse écrite. Pour communiquer nos idées, nous ferons appel à des méthodes créatives : théâtre de rue, lecture d'histoires et projets artistiques. Et tout au long de l'année 2011, le Conseil d'administration et le Secrétariat de la CME, aidés par l'ensemble des membres, feront campagne et mèneront des actions de plaidoyer à l'échelon mondial, régional et national pour faire prévaloir la justice entre les genres dans les écoles et au-delà.